

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NO. 421-2015

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la Secrétaire-adjointe de la Municipalité de Venise-en-Québec, que les membres du Conseil siégeant en séance extraordinaire le lundi 21 décembre 2015 ont adopté le règlement numéro 421-2015 intitulé « *Règlement numéro 421-2015 décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2016* ».

Ledit règlement est à la disposition des contribuables pour consultation au bureau de la Municipalité de Venise-en-Québec, situé au 237, 16^e Avenue Ouest à Venise-en-Québec.

Donné à Venise-en-Québec
Ce 23^e jour de décembre 2015

Diane Bégin
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Diane Bégin résidant à Clarenceville, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en y affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le Conseil, dès 12h00 le 23^e jour de décembre 2015.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat ce 23^e jour de décembre deux mille quinze.

Diane Bégin
Secrétaire-trésorière